

Arrêté du Maire

N° 2025-1109/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SBTP - 4, rue du Port
ZI Les Bouquières – 25400 EXINCOURT, en date du
mardi 07 octobre 2025,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-872/AG du jeudi
14 août 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux
de renouvellement du réseau gaz rue Saint Georges,
tout en assurant la sécurité des usagers

Objet : Circulation et stationnement rue Saint Georges – travaux SBTP

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2025-872/AG en date du jeudi 14 août 2025 est prorogé
jusqu'au vendredi 17 octobre 2025

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SBTP
4, rue du Port - ZI Les Bouquières - 25400 EXINCOURT, chargée de l'exécution
des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le
Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 9 Octobre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affiché le : 09/10/2025

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.